



## NOTE D'INFORMATION

### Peuples autochtones en Afrique

#### **Douzième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones**

Débat du jeudi 23 mai 2013, de 15 à 18 heures

Selon les estimations, l'Afrique compte environ 50 millions d'autochtones<sup>1</sup>. La plupart sont bergers et chasseurs-cueilleurs, nomades et semi-nomades. Nombre d'entre eux doivent affronter de multiples difficultés, dont la spoliation de leurs terres, territoires et ressources, l'assimilation forcée au mode de vie des groupes dominants, la marginalisation, la pauvreté et l'analphabétisme.

La reconnaissance des peuples autochtones dans les lois et les constitutions des pays reste une gageure. Mais certaines avancées notables ont été réalisées: en 2011, la République du Congo est devenue le premier pays d'Afrique à adopter une loi spécifique portant promotion et protection des droits des populations autochtones. En 2010, la République centrafricaine a été le premier pays africain à ratifier la Convention No. 169 de l'Organisation internationale du Travail, qui concerne tout spécialement les droits des peuples autochtones et tribaux. La constitution du Kenya reconnaît historiquement les groupes marginalisés, notamment les populations autochtones. La constitution du Cameroun fait également mention des peuples autochtones, et au Burundi la constitution prévoit une représentation particulière des autochtones batwa à l'Assemblée nationale et au Sénat.

À l'échelon régional, l'inscription des "droits des peuples" dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sert de point de départ à la prise en considération des populations autochtones en vertu de la Charte. Un rapport phare publié en 2003 par le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples fournit une analyse de la situation des peuples autochtones en Afrique et constitue une pièce maîtresse pour l'étude théorique des peuples autochtones en Afrique.

---

<sup>1</sup> Voir Groupe de travail international pour les affaires autochtones, à l'adresse Web suivante:  
<http://www.iwgia.org/regions/africa>.





## **Éducation et santé**

L'un des défis de taille pour les peuples autochtones d'Afrique est l'accès à l'éducation. Les disparités en matière d'éducation entre autochtones et non-autochtones demeurent critiques. En général, le taux de scolarisation des enfants autochtones dans l'enseignement primaire est bien inférieur à la moyenne nationale. Au Cameroun, par exemple, seulement 1,31 % des enfants autochtones baka de la région de Salapoumbé allaient à l'école primaire en 2006<sup>2</sup>.

Les conditions sanitaires et sociales précaires des populations autochtones sont un autre problème. Une étude récente menée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans la République du Congo indique que 41,9 % des femmes batwa qui accouchent à domicile risquent de décéder, contre 33 % des femmes du groupe ethnique majoritaire bantou. De la même manière, le taux de mortalité infantile pour les accouchements à domicile est estimé à environ 48,8 % pour le peuple batwa, contre 35 % pour la population bantoue<sup>3</sup>. Ceci est dû à l'éloignement, la pauvreté et la discrimination à l'égard des autochtones.

## **Conflits et pressions sur l'environnement**

Les conflits armés pèsent aussi lourdement sur les peuples autochtones d'Afrique, des Masai au Kenya et des Touareg au Mali aux Baka de République centrafricaine.

De plus, les territoires des peuples autochtones sont souvent utilisés pour l'exploitation minière, forestière et d'autres industries extractives, qui risquent de compromettre les moyens de subsistance des bergers, des chasseurs-cueilleurs et des peuples semi-nomades et forestiers. L'exploitation forestière dans le bassin du Congo, l'extraction pétrolière dans le delta du Niger et la découverte de pétrole en Afrique de l'Est, par exemple, mettent en péril l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources naturelles autochtones.

## **Rôle joué par les peuples autochtones**

Les peuples autochtones d'Afrique peuvent apporter beaucoup à leur pays. Leur savoir traditionnel ainsi que l'utilisation efficace et la préservation de leurs terres et de leurs ressources naturelles peuvent être source d'inspiration pour des mesures de sauvegarde de la nature et notamment d'atténuation des risques liés aux changements climatiques dans le monde entier. Les médecines et pratiques traditionnelles peuvent être partagées et mises à profit par l'ensemble de la société.

À l'issue du débat, l'Instance permanente devrait en principe adopter des recommandations portant sur les principales questions, les difficultés, ainsi que des mesures concrètes de coopération afin d'améliorer la situation des peuples autochtones en Afrique.

---

<sup>2</sup> Nations Unies (2010), La situation des peuples autochtones dans le monde, p. 133.

<sup>3</sup> FNUAP, Étude des déterminants de l'utilisation des services de santé de la reproduction par les peuples autochtones en République du Congo, février 2013, p. 77 et 79.





**Les journalistes** sans accréditation auprès de l'ONU peuvent consulter le site Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias: <http://www.un.org/en/media/accreditation> ou bien appeler le numéro suivant: +1 212-963-6934 ou 212-963-6937.

**Pour les demandes d'information des médias**, notamment les entrevues avec des hauts fonctionnaires de l'ONU ou des représentants autochtones, veuillez contacter M<sup>me</sup> Martina Volpe Donlon, au numéro suivant: +1 212-963-6816 ou par courrier électronique: [donlon@un.org](mailto:donlon@un.org) – Département de l'information de l'ONU.

**Pour contacter le secrétariat** de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, veuillez appeler M<sup>me</sup> Nilla Bernardi au numéro suivant: +1 212-963-8379 ou bien adresser un courrier électronique à: [bernardi@un.org](mailto:bernardi@un.org) – Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

**Pour de plus amples renseignements** sur la douzième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, veuillez consulter le site Web suivant: <http://social.un.org/index/IndigenousPeoples.aspx>.

Publié par le Département de l'information de l'ONU, mai 2013

